

Je me permets de rappeler au premier ministre qu'il n'a rien fait ni laissé entrevoir quoi que ce soit au sujet de cette promesse électorale.

J'incite aussi l'actuel gouvernement à modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à porter de 31 à 52 semaines les prestations aux chômeurs et à supprimer les périodes d'attente pour les prestations, ainsi que le premier ministre l'a promis à Toronto et dans d'autres parties du Canada au cours de sa campagne électorale.

Quand j'ai voté pour l'augmentation de \$9 des pensions de sécurité de la vieillesse, je n'ai pas manqué de rappeler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) la promesse que son gouvernement avait faite d'inscrire une disposition d'échelle mobile pour garantir cette augmentation de \$9 contre la hausse du coût de la vie et pour la conformer à la productivité du pays. Je lui ai rappelé au cours de ce débat que des vieillards qui ne dépendent que de la pension de \$55 ont à peine de quoi se nourrir pendant 30 jours. Où trouveront-ils, ces pauvres vieillards qui comptent sur la seule pension de vieillesse, où trouveront-ils l'argent pour le logement, le vêtement et les autres articles hygiéniques essentiels à une existence normale? Voilà pourquoi j'incite le gouvernement à user de son influence auprès du premier ministre Frost pour qu'il se montre plus équitable et même plus généreux à l'égard de la part que sa province verse pour prendre soin de ces vieillards nécessiteux.

Il y a dans ma circonscription de Trinity plus de 1,000 vieillards pensionnés dans des foyers tels que le *Lambert Lodge* et les *Hill-top Acres*. J'ai été stupéfait l'été dernier lorsque l'administration métropolitaine de Toronto a pris à ces vieillards pensionnés \$5 sur les \$6 d'augmentation qu'ils avaient reçus, ce qui était très injuste car, nous sommes tous d'avis que l'augmentation de pension que nous approuvons pour les vieillards leur appartient à eux et n'est pas destinée à rembourser aux municipalités les frais de leurs obligations envers nos vieillards nécessiteux.

J'ai acquis une expérience variée dans la pratique de la médecine générale au sein de la classe ouvrière, des pauvres et des vieillards de Toronto, surtout dans ma circonscription de Trinity. J'y ai acquis une connaissance intime des besoins médicaux et sociaux de mes commettants, ainsi qu'un souci particulier à cet égard, et c'est pourquoi j'ai remarqué que le discours du trône ne comporte rien au sujet de l'assurance-hospitalisation et des services de diagnostic. L'aide progressive et bienfaisante offerte en vertu

des programmes nationaux d'hygiène de l'ancien gouvernement avait graduellement mis à la portée de tous les Canadiens les progrès de la médecine dans le traitement et la prévention de la maladie. Les subventions fédérales aux hôpitaux, la collaboration à la production du vaccin Salk, et les nombreux autres services ainsi que des pensions diverses ont apporté de précieux secours à un grand nombre de nos concitoyens. Les avantages immédiats de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services de diagnostic sont d'un précieux secours pour acquitter les frais de la maladie. Il faut féliciter les membres de la 22^e législature d'avoir adopté à l'unanimité cette très importante mesure législative de bien-être social, et tout particulièrement le distingué ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont l'énergie infatigable et la persévérante détermination ont transformé ce rêve en réalité.

Je suis de ceux qui regrettent que la commission hospitalière de l'Ontario ait décidé de ne pas dispenser ces prestations avant le 1^{er} juillet 1959 et que, comme on l'a annoncé récemment, elle ait refusé d'admettre le service de diagnostics pour malades non hospitalisés et les services de laboratoires prévus si généreusement par la mesure législative fédérale promulguée le 12 avril 1957.

J'exhorte donc respectueusement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à user de son influence auprès du gouvernement ontarien pour mettre plus tôt et plus complètement ces avantages à la disposition de nos citoyens malades. Il est bien d'autres problèmes de santé qui exigent des solutions rapides, et qui sont, je le rappelle au ministre, celui des recherches dans le domaine de la santé mentale et des soins modernes à donner à ceux qui souffrent de maladie mentale, celui des recherches sur le cancer, sur les maladies chroniques comme les maladies de cœur, l'arthrite, les problèmes de cécité et surtout la création de cliniques pour le glaucome et de banques de tissus cornéens, la mortalité infantile et maternelle, la carie dentaire, l'alcoolisme, les accidents mortels de la route qui se produisent chaque été sur nos grandes routes, et bien d'autres problèmes médicaux.

J'approuve aussi toute mesure des ministères provinciaux et fédéral de la Santé tendant à interdire la vente sans restriction des calmants et de n'en permettre l'usage que sur les conseils du médecin d'un malade.

Il faut, pour résoudre ces problèmes, plus d'hôpitaux, plus de techniciens de recherches, plus de médecins, d'infirmières et autres techniciens. L'insuffisance actuelle du personnel exige un programme plus vigoureux d'instruction et de formation spécialisées.